

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

Date de convocation : 07.12.2017

Présents : AUBIGNAT Michel, BARON Rosy, BICHARD Renée, CHEVARIN Jérôme, FOGLIENI Baptiste, MAUPOINT Véronique, MENAL Marilys, NEUVILLE Claude, ROGUET François.

Absents : FREDY Dominique, TAMBOIS Jérôme.

Secrétaire de séance : Véronique MAUPOINT

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire de Mairie de Saint-Rémy-de-Blot.

- **Approbation du Procès-verbal du 16.10.2017**
- **Création d'un emploi permanent d'adjoint technique**
En vue du recrutement d'un agent polyvalent des services techniques au 1^{er} janvier 2018, il convient de créer un emploi d'adjoint technique à hauteur de 11/35^{ème}.
- **Approbation du Plan Local d'Urbanisme**
L'enquête publique concernant l'élaboration du PLU de Saint-Rémy-de-Blot a eu lieu du 18 septembre au 19 octobre 2017. La commissaire-enquêteur a rendu son rapport, il convient désormais d'approuver le PLU.
- **Approbation des déclassements du domaine public**
L'enquête publique concernant le déclassement de domaine public a eu lieu du 02 au 16 octobre 2017. La commissaire-enquêteur a remis son rapport, il convient d'approuver le déclassement du domaine public.
- **Modification statutaire n°2 de Combrailles, Sioule et Morge**
La modification statutaire a pour objet de mettre à jour les groupes de compétences que doivent exercer les Communautés de Communes pour être éligibles à la dotation globale de fonctionnement « bonifiée » (article L5214-21-3 du CGCT) ; de procéder à un toilettage rédactionnel pour des libellés de compétences facultatives issues des anciens EPCI : les libellés étant différents mais décrivant une seule et même compétence ; de prévoir l'habilitation statutaire pour la réalisation de prestations de services.
- **Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme : convention de service commun et modalités de financement 2017**
Par délibération en date du 14 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un service commun en vertu de l'article L5211-4-2 du CGCT. Le conseil municipal a décidé par délibération en date du 11 septembre 2017 d'adhérer au service commun proposé par la Communauté de Communes. Les effets de ce service commun sont réglés par convention.
- **Avenant à la mission de contrôle technique de construction pour la modernisation de l'Auberge du Château (APAVE)**
La société APAVE nous a transmis un avenant à la mission de base concernant la mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les constructions.
- **Demande de subvention du RPI**
Les écoles du RPI sollicitent une subvention communale de 640 € (pour 8 enfants) pour une classe de découverte en juin 2018.
- **Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.